

**PREAVIS N° 05/ 2020**  
**RELATIF A LA REFECTION COMPLETE DE L'ENVELOPPE,**  
**DU BÂTIMENT RTE DES ORDONS 2**

\*\*\*\*\*

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

Le bâtiment sis Rte des Ordons 2 a été construit en 1957. Comme la plupart des immeubles construits dans les années cinquante l'isolation n'avait pas l'importance qu'on lui porte aujourd'hui.

Maintenant il est aisé de dire que ce bâtiment est très mal isolé, ceci même si une isolation des façades a été réalisée quelques années après la construction par la pose d'un revêtement en Eternit sur un châssis en lambourdes qui comporte une épaisseur d'environ 8 centimètres de laine de verre

La toiture, par contre, n'est pas du tout isolée. Elle est recouverte de tuiles qui datent de la construction du bâtiment et qui sont en mauvais état ; la ferblanterie a également subi les affres du temps ce qui nécessite son remplacement dans sa totalité

Les toitures de nos bâtiments font l'objet d'un suivi, un rapport est régulièrement effectué. L'état du bâtiment Ordons 2 est préoccupant et il impose que l'on réalise des travaux dans les meilleurs délais

Au vu des constructions neuves qui fleurissent dans notre village et, dans le but de rester compétitif dans la location de nos appartements, nous avons choisi d'effectuer la construction d'une cage d'ascenseur extérieure contre la façade nord, précisément là où est située la montée d'escalier

Trois raisons ont motivé le choix de la réfection des façades en même temps que la toiture :

- La première est la nécessité de monter un échafaudage sur le pourtour du bâtiment
- La seconde est la possibilité d'obtenir des subventions fédérales et cantonales non négligeables en cas de réfection complète du bâtiment
- L'installation d'un ascenseur extérieur en façade nord

L'orientation plein sud de la toiture permet l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques qui permettront d'alimenter en énergie solaire la totalité du bâtiment. Ces capteurs seront posés sur un châssis spécifique et non sur les tuiles

L'isolation diminue la largeur des balcons. Vu l'orientation de ce bâtiment nous proposons également de réaliser de nouveaux balcons sous la forme de terrasses en structure métallique prolongeant les balcons existants

La totalité des gardes corps existants vétuste et ne respectant plus les normes sont à remplacer

La demande de devis nous permet de vous présenter les montant suivants les devis se présentent comme suit :

▪ Réfection complète toiture	Fr.	107'200.00
▪ Réfection complète façades		262'000.00
▪ Socles terrasses		42'000.00
▪ Balcons, terrasses		124'200.00
▪ Garde du corps balcons français		7'700.00
▪ Echafaudages		20'600.00
▪ Capteurs solaires		34'600.00
▪ Fenêtres		9'500.00
▪ Volets - stores		20'400.00
▪ Contrôle amiante		1'600.00
▪ Demande d'autorisation		5'850.00
▪ Demande spécialiste ECA		1'600.00
▪ CECB+		3'900.00
▪ Ascenseur Schindler		48'500.00
▪ Cage béton pour ascenseur		65'300.00
▪ Electricité pour ascenseur		2'300.00
▪ Divers et imprévus env. 5 %		38'000.00
▪ Subvention cantonales et fédérales env. 20 %	Fr.	- 88'000.00
<b>▪ Montant total des travaux, TVA comprise</b>	<b>Fr.</b>	<b>707'250.00</b>
		=====

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis N° 05/ 2020,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1/ Autorise le Conseil exécutif à effectuer les travaux de réfection complète de l'immeuble Route des Ordon 2 au Brassus
- 2/ Alloue dans ce but un crédit de Fr. 707'250.00
- 3/ Autorise le Conseil exécutif à prélever la somme de Fr. 307'250.00 sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4
- 4/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine financier et d'amortir le solde Fr. 400'000.00 en 10 ans par le budget de fonctionnement.

Le Conseil exécutif